

BULLETIN D'INSCRIPTION (2/2)



Membres du groupe

Nom :

Prénom : Âge :

Nom :

Prénom : Âge :

Nom :

Prénom : Âge :

Nom :

Prénom : Âge :

Nom :

Prénom : Âge :

Nom :

Prénom : Âge :

Catégorie de danse

Autres renseignements

.....
.....
.....
.....

TREMPIN OUVERT AUX GROUPES AMATEURS DU GRAND LYON

INSCRIPTION AVANT LE 16 MARS 2012

RENSEIGNEMENTS : 04 72 04 13 89

Le dossier devra comporter une fiche d'inscription avec les noms des membres et les coordonnées du groupe ainsi qu'une courte biographie.

1^{ER} PRIX DANSE DU MONDE

Le groupe se verra offrir un spectacle de danse à la Maison de la Danse

1^{ER} PRIX DANSE DU MONDE

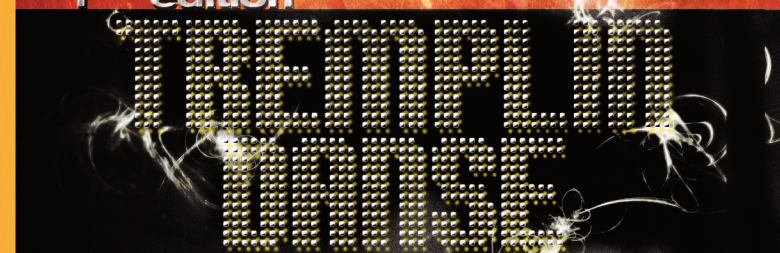
Le groupe se verra offrir un spectacle de danse à la Maison de la Danse

Le jury chargé d'évaluer les prestations est composé de professionnels de la danse et d'acteurs culturels.

Le tremplin est organisé en partenariat avec :

- la Compagnie Apparement
- la Compagnie Fénix
- la Compagnie Ode-Izis

La MJC de Vaulx-en-Velin présente
1^{ère} édition



2 CATÉGORIES :
DANSES DU MONDE
& DANSES MODERNES
 **VENDREDI
23/03
19h00**



MJC - 13 av. Henri Barbusse
69120 Vaulx-en-Velin
04 72 04 13 89



Rhône-Alpes **vaulx en velin**

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION



Article 1

La MJC de Vaulx-en-Velin organise un tremplin de danse ouvert aux artistes de danse (seul ou en groupe). Ce tremplin est divisé en 2 catégories danses du monde (africaine, flamenco, orientale, indienne, salsa...) et danses modernes (jazz, hip-hop et contemporain).

Article 2 – Conditions

Les participants, groupes et formations souhaitant présenter leur candidature doivent remplir les conditions suivantes :

- 1 - avoir un statut d'amateur
- 2 - être issus du Grand Lyon

Article 3 - Dépôt des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 16 mars 2012 à :

M.J.C.
13 avenue Henri Barbusse
BP 1
69514 Vaulx-en-Velin cedex

Article 4 – Dossier d'inscription

Il devra contenir :

- 1 - la fiche d'inscription obligatoirement signée et complétée
- 2 - une biographie (présentation de l'artiste, du groupe, type de danse etc...)

3 - Tous les documents apportant un complément d'informations sur le candidat pourront être reçus (site internet, facebook, affiches...), ceux-ci ne constituant pas toutefois un critère de sélection.

Article 5 – Jury

Le jury de sélection sera constitué de professionnels de la danse (chorégraphes, professeurs de danse) et d'acteurs culturels.

Le jury portera son intérêt sur la qualité artistique, la qualité d'interprétation, l'originalité, le potentiel d'évolution et la motivation de ou des interprètes, dans un esprit d'objectivité et en dépassant son appréciation et son goût personnel.

Article 6 – Participation au tremplin

Les participants se produiront sur la scène de la MJC de Vaulx-en-Velin dans des conditions professionnelles (son, lumière, accueil...). La coordination du tremplin prendra contact avec les participants pour gérer les modalités de leur passage.

La participation des danseurs au tremplin de danse est faite à titre bénévole.

Article 7 – Les lauréats

Parmi les groupes retenus, un lauréat sera primé dans chaque catégorie par le jury : un prix danse du monde et un prix danse moderne.

Article 8

La participation au tremplin Danse avec la MJC ainsi qu'à toutes les étapes de la sélection implique l'entière adhésion des groupes au présent règlement.



BULLETIN D'INSCRIPTION (1/2)



Envoyer le dossier du groupe rempli et signé avant le **16 mars 2012** à :

M.J.C. Vaulx-en-Velin
13 avenue Henri Barbusse
69120 Vaulx-en-Velin

Nom du groupe _____

Responsable du groupe

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Type de danse : _____

Date de formation : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et accepter celui-ci.

Date : _____ Signature : _____